

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **47 (1955)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 5 - Mai 1955

47<sup>me</sup> année



## Le problème de la durée du travail

Par *E. Giroud*

Les ouvriers ont toujours attribué au problème de la durée du travail une importance de tout premier ordre.

C'est pour obtenir une diminution du temps de travail afin de combattre le chômage consécutif à l'introduction des premières machines que les tisserands de l'Oberland zuricois incendièrent, le 22 novembre 1832, la fabrique de tissage Corrodi & Pfister, à Oberuster.

C'est pour obtenir la semaine de quarante-huit heures que les ouvriers des centres industriels du monde entier ont décidé de chômer un jour par année, à date fixe, dès 1890, et ont choisi le 1<sup>er</sup> mai pour cette journée revendicative. Cette revendication était encore à l'ordre du jour de la grève générale de novembre 1918. Le passage de cinquante-huit heures et demie à quarante-huit heures fut réalisé en une ou deux étapes en 1919, selon les professions, puis consacré par une revision de la loi sur le travail dans les fabriques.

Et c'est pour obtenir une nouvelle réduction de la durée du travail que le congrès de l'Union syndicale suisse, tenu en 1930 à Lucerne, a déclaré qu'une telle réforme était nécessaire pour protéger la santé des travailleurs menacés par les méthodes de production toujours plus intensives, et a approuvé la revendication posée par la Fédération syndicale internationale tendant à introduire la semaine de quarante-quatre heures.

Au congrès syndical suisse de 1953, répondant au nom du Comité syndical à une proposition de la Fédération suisse des typographes, Jean Möri a déclaré: « L'Union syndicale suisse soutient le principe de nouvelles réductions de la durée du travail pour des raisons économiques, sociales et culturelles. Mais il faut tenir compte des circonstances et choisir, pour l'action, le moment le plus opportun. La